

Paris, le 19 février 2024

## COMMUNIQUE

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES  
REALISEES DU 12 AU 16 FEVRIER 2024**

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale pour opérer sur ses actions et conformément à la réglementation relative aux rachats d'actions, Rexel déclare ci-après les achats d'actions propres réalisés du 12 au 16 février 2024 :

Nom de l'émetteur	Code identifiant de l'émetteur	Jour de la transaction	Code identifiant de l'instrument financier	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Marché (MIC Code)
REXEL	969500N6AVPA51648T62	12/02/2024	FR0010451203	0	0,000000	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	13/02/2024	FR0010451203	0	0,000000	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	14/02/2024	FR0010451203	0	0,000000	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	15/02/2024	FR0010451203	0	0,000000	XPAR
REXEL	969500N6AVPA51648T62	16/02/2024	FR0010451203	43 000	24,713412	XPAR
<b>TOTAL</b>				<b>43 000</b>	<b>24,713412</b>	

Le reporting détaillé est disponible :

- sur le site internet de Rexel [www.rexel.com](http://www.rexel.com) dans l'espace Investisseurs / Information réglementée / Programmes de rachat d'actions
- ou en cliquant sur le lien suivant : <http://www.rexel.com/fr/finance/information-reglementee/programmes-rachats-actions/declarations-hebdomadaires-rachats-actions/>